



CONSEIL MUNICIPAL ARELAUNE-EN-SEINE

REUNION DU JEUDI 6 NOVEMBRE 2025 PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-cinq, le six novembre, dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune d'ARELAUNE EN SEINE, se sont réunis en séance ordinaire, salle d'activités communale de la commune déléguée de SAINT NICOLAS DE BLIQUETUIT, sous la présidence de Madame Maryline MIRANDA TEODORO, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 26 Présents : 14 Pouvoirs : 4 Votants : 18

Assistaient à la réunion : Mme MIRANDA TEODORO Maryline, Maire,

Mr FAUCON Daniel, Mr LE ROY Pascal, Adjoint,
Mme MALOT Marie-Line, Mr RAGOT Patrick, Mme BENARD Martine, Mr PIRONNEAU Patrice, Mme YON Valérie, Mme DIONNET Brigitte, Mr LE ROY Aurélien, Mme ELORIN Nora, Mr ROUSSEL François, Mme LIMARE Morine, Mr HANIN William

Absents excusés et représentés : Mr DELAUNE Yves par Mme MALOT Marie-Line, Mme JUNG Karinne par Mme LIMARE Morine, Mme LEMIEUX Marie-José par Mr FAUCON Daniel, Mme RAGOT Aurélie par Mr RAGOT Patrick

Absents excusés : Mr POLY Henri, Mr MIGRAINE Marc (retardé – arrivé à partir des informations et questions diverses), Mme GOULÉ Fabienne, Mme DAVESNE (LEBRET) Marielle, Mr HAFFNER Marc, Mr THIERRY Mickaël, Mme SAUVAGET Nathalie

Absente : Mme BOBIN-SALIOU Sabine

Madame Valérie YON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : CONTRAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (CPE) – TRAVAUX A INTEGRER - N° 2025/44

Madame le Maire rappelle que :

- Par délibération N° 2022/70 du 28 novembre 2022, le Conseil Municipal a validé le programme de réhabilitation énergétique pour l'école Louis Bignon, l'école maternelle d'Arelaune, la cantine et les logements attenants au groupe scolaire Louis Bignon, et autorisé le Maire à solliciter toute aide financière
- Par délibération n° 2023/16 du 27 mars 2023, le Conseil Municipal a validé le programme de réhabilitation énergétique et mise aux normes de la salle des fêtes de La Mailleraye sur Seine pour la mise en place d'un tiers lieu, et autorisé le Maire à solliciter toute aide financière
- Par délibération n° 2023/28 du 7 décembre 2023, la commission administrative du CCAS a validé le programme de réhabilitation de la résidence autonomie Gérard Tertre et autorisé la Présidente à solliciter toute aide financière

- Par délibération n° 2024/35 du 6 mai 2024, le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à déposer un dossier de demande de financement dans le cadre de l'appel à projets AMO CPE (Assistance à Maitrise d'Ouvrage et Contrat de Performance Energétique) auprès de l'ADEME – Programme ACTEE pour les deux projets de réhabilitation énergétique groupe scolaire, tiers lieu et résidence

Un contrat AMO, constitué de cinq co-traitants (CFERM Ingenierie, Cabinet d'avocats BOISSET, M30 SARL, PERFENCO, QUALIOM ECO) a été signé en janvier 2025. Fin août 2025, une première simulation des travaux à effectuer a été réalisée ; fin septembre le co-traitant chargé de la partie financière a été rencontré.

Au cours de cette période, il s'est avéré opportun d'intégrer d'autres bâtiments municipaux, à savoir la salle des fêtes de Saint Nicolas de Bliquetuit, ainsi que la mairie de La Mailleraye sur Seine.

Le 3 novembre, l'AMO a présenté aux élus les simulations définitives des travaux sur l'ensemble de ces bâtiments.

Madame le Maire informe que ce programme fera l'objet de la constitution d'un dossier de soutenabilité financière, établi par l'AMO, qui sera envoyé au Ministère de l'Economie.

En effet, la prochaine étape à franchir est l'acceptation de notre dossier par le Ministère de l'Economie.

Madame le Maire tient à revenir sur le cas spécifique du tiers-lieu, qu'elle a été contrainte de fermer au public par arrêté du 20 juin 2025. Cette décision fait suite aux investigations menées par l'AMO sur ce bâtiment dans le cadre de la rénovation énergétique. Il a été découvert un problème sur la façade arrière, qui se désolidarise du bâtiment. Le rapport établi par le bureau ingénierie structure Design Box a confirmé ce problème ; le SDIS, contacté par Madame le Maire, a conseillé la fermeture immédiate du tiers-lieu. A ce jour, d'autres craintes existent, quant à la stabilité du sol. Il a été conseillé d'y faire des sondages, avant de commencer tous travaux. L'étude des sols (encadrée par le bureau de structure Désign Box) et les travaux de réfection de la façade (hors reprise des sols) coûteraient environ 50 000 € HT. Au cas où des problèmes d'instabilité du sol seraient décelés, le Conseil Municipal serait sollicité pour l'éventuelle poursuite des travaux indispensables avant la réouverture au public.

Madame le Maire demande donc au Conseil Municipal

- d'une part, de valider le recours au bureau structure Désign Box pour l'expertise du tiers-lieu, condition sinequanone à la poursuite du programme de travaux dans le cadre d'un CPE,
- d'autre part, de valider les choix des bâtiments à inclure dans le programme de réhabilitation énergétique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **voté à l'unanimité, 18 voix pour**

- ✓ **VALIDE** le recours au bureau structure pour l'expertise du tiers-lieu
- ✓ **DECIDE D'INTEGRER AU PROJET DE CPE les travaux sur les bâtiments suivants**

- le groupe scolaire Louis Bignon, l'école maternelle d'Arelaune, la cantine et les logements attenants au groupe scolaire

- le tiers lieu

- la Résidence Gérard Tertre
- la salle des fêtes de Saint Nicolas de Bliquetuit
- la mairie de La Mailleraye sur Seine

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture : 11/11/2025

Madame le Maire indique que suite à l'appel d'offres, les élus devront choisir les travaux proposés par les opérateurs. Les parents d'élèves et équipes enseignantes pour les écoles, et les utilisateurs pour les autres bâtiments, seront concertés.

Madame le Maire a alerté Caux Seine Agglo de la problématique concernant le tiers-lieu. En effet, la rénovation de celui-ci avait été intégré au Contrat de Territoire 2023-2027. A priori, les coûts supplémentaires (expertise bureau structure et travaux éventuels) ne pourront pas être ajoutés à ce contrat de territoire. Toutefois, des subventions de droit commun pourraient être demandées.

Monsieur Aurélien LE ROY indique que des remontées d'eau par le parquet de la salle des fêtes de La Mailleraye étaient connues des utilisateurs depuis de nombreuses années.

Monsieur Daniel FAUCON précise que pour sa part, ces travaux dans le cadre d'un CPE, qui représentent plusieurs millions d'euros, sont comparables, en quelque sorte, à une LOA pour les voitures. Sans ce CPE, avec financement par un opérateur, ils ne pourraient être pris en charge par la Commune. Madame le Maire indique que l'opérateur s'engage, sur la durée du contrat qu'il propose, à faire des économies d'énergie. Monsieur Aurélien LE ROY précise que l'avantage pour la Commune est que l'opérateur s'engage sur le suivi et la maintenance du matériel sur toute la durée du contrat.

Madame le Maire pense que lors de la première réunion de Conseil Municipal de 2026, les résultats d'expertise du tiers-lieu seront connus. En cas de possibilité de réparation, ce sera le moment de demander les subventions. En tout état de cause, dès qu'elle en aura connaissance, elle fera parvenir les conclusions des expertises aux élus.

Madame le Maire tient à féliciter le cabinet Qualiécom pour son travail sérieux.

OBJET : AVENANT N° 2 CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2025 AVEC LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DU CANTON DE CAUDEBEC-EN-CAUX (MJ4C) – N°2025/45

Madame le Maire expose :

Par délibération N° 2025/02 du 3 mars 2025, le Conseil Municipal avait validé la convention d'objectifs et de moyens 2025 avec la MJ4C, pour un montant de 143 151 €.

Par délibération N° 2025/24 du 15 avril 2025, le Conseil Municipal avait validé l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens 2025 avec la MJ4C, pour un montant de 145 311 € (ajout centre de loisirs 2^{ème} semaine des vacances d'avril et augmentation de la capacité d'accueil de la 1^{ère} semaine des vacances d'avril)

La convention prévoyait l'ouverture , pour la 1^{ère} fois, du centre de loisirs sur la 1^{ère} semaine des vacances scolaires de la toussaint, pour un effectif de 24 enfants. Or, vu le succès rencontré lors des inscriptions, et afin de ne pas refuser 6 enfants, il y a nécessité d'augmenter la capacité d'accueil de 24 à 32 enfants.

Un avenant est donc proposé par la MJ4C pour tenir compte de ces modifications, passant le concours financier de la Commune à 145 791 € (soit + 480 €)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **voté à l'unanimité, 18 voix pour**

DECIDE

- ↳ **D'approuver** l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs et de moyens 2025 entre la Commune et la MJ4C
- ↳ **D'autoriser** Madame le Maire à signer l'avenant
- ↳ **Dit que** les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025 au compte 65748

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture : 14/11/2025

Madame le Maire indique qu'une problématique subsiste toujours : l'absence de l'aide aux devoirs le lundi et le jeudi, alors même que le problème de local adapté aux besoins a été résolu depuis plusieurs mois. Les parents, ainsi que les parents d'élèves lors du Conseil d'Ecole de ce jour, se plaignent. Le solde 2025 ne sera payé entièrement que si les objectifs sont atteints.

Monsieur Aurélien LE ROY informe du succès rencontré par le centre de loisirs sur la semaine de vacances scolaires de la Toussaint. Les parents demandent déjà la 2^{ème} semaine. Madame le Maire rappelle que le maximum a été fait pour augmenter les prestations de la MJ4C, ceci sans augmenter les impôts durant tout le mandat.

Des évolutions pourraient être envisagées après les élections municipales de mars 2026. Elle espère que l'arrivée de nouvelles communes permettront des économies, notamment sur les frais de structure.

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION ACTIVITES FAMILIALES – N° 2025/46

Monsieur Daniel FAUCON expose :

Les membres de l'association activités familiales ont confectionné des bavoirs pour l'école maternelle d'Arelaune. L'association a acheté les matières premières pour les confectionner, pour un montant de 134 €.

Monsieur Daniel FAUCON propose donc de verser une subvention exceptionnelle de 134 € à l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **voté à l'unanimité, 18 voix pour**

- ↳ **DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle de 134 € à l'association Activités Familiales
- ↳ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025 – article 65748

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture : 14/11/2025

Monsieur Daniel FAUCON précise que ce sont 75 bavoirs qui ont été confectionnés. En seuls remerciements, les membres de l'association désireraient qu'ils soient pris en photo avec les enfants portant leurs bavoirs, et que celle-ci soit relayée sur les supports de communications de la commune. Ceci sera fait dès que possible.

OBJET : ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DE BOIS-EXERCICE 2026 – N° 2025/47

Madame le Maire a reçu de l'Office National des Forêts le document d'aménagement de la forêt pour 2026, qui prévoit le passage en coupe des parcelles décrites ci-dessous :

Parcelle n°	Surface à marteler	Type de coupe	Volume prévisionnel	Recette prévisionnelle
2 C	1.09 ha	Jardinatoire	10 m3	0 € - délivrance à la Commune

L'ONF propose également la suppression du passage en coupe des parcelles suivantes prévues en 2026, pour les motifs suivants :

Parcelle n°	Motif
15 A	La régénération naturelle n'est pas encore acquise
16 A	La régénération naturelle n'est pas encore acquise

Elle demande au Conseil Municipal d'approuver ce programme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **voté à l'unanimité, 18 voix pour**

APPROUVE le programme d'aménagement de la forêt pour l'année 2026

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture : 14/11/2025

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

↳ **Madame Maryline MIRANDA TEODORO**

- Les travaux de vidéoprotection à la résidence autonomie Gérard Tertre, faisant l'objet de subventions, vont bientôt démarrer. Un premier rendez-vous a eu lieu avec la société Phileas, titulaire du groupement de commandes avec Caux Seine Agglo. La vidéosurveillance envisagée devrait permettre également la surveillance de la parcelle des Jardins d'Arelaune.

Monsieur Aurélien LE ROY demande si la Police Municipale Intercommunale pourra visionner à distance ; Madame le Maire lui répond que oui ; les véhicules sont équipés d'une tablette embarquée dans leur voiture. Madame Valérie YON demande si la commission communale sécurité sera consultée ; Madame le Maire lui répond que non ; ce sont les membres du groupe de travail travaux de la résidence qui ont été à l'origine du dossier.

- Agenda des prochaines réunions à venir pour les élus

- Le 1^{er} décembre à 19 heures salle Schammé, présentation par la DDTM de la phase 2 du label éco quartier. Celle-ci se composerait entre autres d'un bilan avec les habitants et le bailleur social. Une extension pour les quartiers alentours pourrait être envisagée.
- Le 8 décembre, à 19 heures, prochain Conseil Municipal avec entre autres points à l'ordre du jour, la phase 2 de ce label éco quartier

- La Poste. Suite à de nombreuses fermetures au mois d'octobre, Madame le Maire aurait pu proposer ce soir, comme cela avait été fait au Trait, une motion, mais elle a préféré en référer aux responsables de La Poste. En effet, sachant que les locaux de la Gendarmerie de La Mailleraye sur Seine devraient être libres en mars prochain, le projet d'agence postale communale va se présenter à nouveau ; il pourrait être évoqué dès maintenant avec La Poste le recrutement d'un agent. Etant membre de la CDPTT (commission départementale de présence postale), elle pourra manifester sa proposition lors de

la prochaine réunion dans les semaines à venir, car la Poste a une obligation de présence postale sur le territoire.

- Les travaux du colombier et la réhabilitation de la mare de Mme Orange et Mr Cardon sont terminés. Une subvention de 2 000 € avait été votée par le Conseil Municipal ; elle va pouvoir être versée. Pour rappel les enfants des écoles vont pouvoir y être accueillis, en lien également avec le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande.

- Une offre d'emploi a été diffusée, pour le remplacement d'un agent technique partant à la retraite. Le recrutement a été effectué, à partir du 1^{er} décembre ; c'est un habitant de La Mailleraye, qui pourra ainsi être intégré aisément à l'astreinte technique des week-ends.

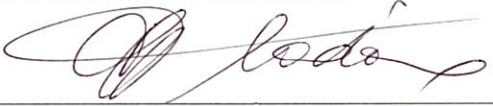


- Date à retenir : les 10 ans de la salle de sports samedi prochain 8 novembre, à partir de 14 heures. Au programme, détaillé par Monsieur Pascal LE ROY, des démonstrations par différentes associations, un match de gala de hand fauteuil, ainsi qu'une visite guidée de l'ensemble de la salle de sports (parties habituellement inaccessibles) toutes les heures par lui-même.






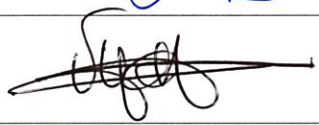



- Projet de maison de santé. Suite au courrier de sollicitation envoyé à la Présidente de Caux Seine Agglo, une première réunion a eu lieu à Lillebonne, en présence des adjoints et des professionnels de santé. La Présidente viendra visiter les professionnels de santé dans leurs locaux actuels ainsi que les différents sites envisageables : Gendarmerie, Friche Shopi, terrain Rue de Guerbaville le 28 novembre prochain. Monsieur Marc MIGRAINE a entendu que le Gouvernement propose une nouvelle dotation dans le cadre du programme des maisons France Santé. Le moment est donc opportun, d'autant plus que les deux médecins ont dorénavant deux remplaçants régulièrement. En attendant la maison de santé, un arrangement a été trouvé ; ils occupent les locaux des autres professionnels de santé dans leurs créneaux horaires libres. Madame le Maire en réfère à Caux Seine Agglo.

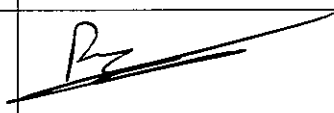
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **20 heures 10**.

A sa demande, Madame le Maire autorise Mme Alexandra CAVELIER, habitante de la Rue Riding, à s'exprimer. Celle se plaint de dénonciation sur une soi disante maltraitance animale. Elle a reçu la visite de la Gendarmerie et de la Police Municipale Intercommunale. Elle déclare avoir tous ses papiers en règle et ses animaux n'ont pas été constatés en état de maltraitance. Madame le Maire lui répond qu'effectivement elle s'est renseignée à la Gendarmerie. Celle-ci lui a confirmé que deux plaintes anonymes ont été déposées sur une plateforme dédiée. La Gendarmerie et la PMI n'ont pas constaté de maltraitance. Madame Cavelier déplore le manque d'entretien des clôtures, devenues inexistantes. Monsieur Patrick RAGOT répond que le bailleur Logéo a promis la rénovation de celles-ci.

A sa demande également, Madame le Maire autorise Mme Mathilde MARTY, co-présidente du tiers-lieu à prendre la parole. Celle-ci remercie le Conseil Municipal pour le vote de ce soir concernant les travaux du tiers-lieu, même si l'association continue de fonctionner actuellement dans d'autres lieux. Elle demande qu'une réflexion soit engagée dès maintenant avec les autres associations, afin d'utiliser au mieux ce bâtiment dès qu'il sera rénové. Idem pour les habitants de la Commune qui tiennent à leur salle. Madame le Maire lui répond que cette réflexion pourra se faire après les élections municipales.

MIRANDA TEODORO Maryline		
DELAUNE Yves	POUVOIR A MARIE-LINE MALOT	
JUNG Karinne	POUVOIR A MORINE LIMARE	
FAUCON Daniel	Pouvoir de Marie-José LEMIEUX	

LEMIEUX Marie-José	POUVOIR A DANIEL FAUCON	
LE ROY Pascal		
POLY Henri	ABSENT EXCUSE	
MALOT Marie-Line	Pouvoir de Yves DELAUNE	
RAGOT Patrick	Pouvoir de Aurélie RAGOT	
BENARD Martine		
PIRONNEAU Patrice		
MIGRAINE Marc	Arrivée aux questions diverses	
YON Valérie		
GOULÉ Fabienne	ABSENTE EXCUSEE	
LEBRET/DAVESNE Marielle		
DIONNET Brigitte		
HAFFNER Marc	ABSENT EXCUSE	
THIERRY Mickaël	ABSENT EXCUSE	
BOBIN-SALIOU Sabine	ABSENTE	
SAUVAGET Nathalie	ABSENTE EXCUSEE	
LE ROY Aurélien		

ELORIN Nora		
ROUSSEL François		
LIMARE Morine	<i>Pouvoir de Karinne JUNG</i>	
RAGOT Aurélie	POUVOIR A PATRICK RAGOT	
HANIN William		